

## Commune de SAINT-SENIER SOUS AVRANCHES

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2025

Le 03 novembre 2025 à 20 heures 30, les Membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mme DELAUNAY Lyne, Maire,

**Présents :** Mme LOTTIN Isabelle - M. GÉRARD Yannick - Mme OUTIN Anne - M. RIOT Thierry - Mme AMIS Armelle - Mme PRIME Virginie - M. GIFFARD Jacques - M. LAUMONDAYS René - M. BOUDET Franck - M. HARDY Philippe

**Absents excusés :** M. JOSSE Jean-Denis (a donné procuration à M. GÉRARD Yannick)  
Mme LHÔTE Océane (a donné procuration à Mme DELAUNAY Lyne)  
M. LOPIN Claude (a donné procuration à M. RIOT Thierry)  
Mme LEREBOURS Mireille (a donné procuration à M. BOUDET Franck)

**Secrétaire de séance :** Mme AMIS Armelle

Date de convocation : 23 octobre 2025

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 septembre 2025 a été adopté avec 13 voix pour et 2 abstentions.

#### ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE, ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNEL

Ce dossier nécessite une analyse plus poussée des coûts. À la demande de plusieurs conseillers municipaux, ce point sera revu lors du prochain conseil municipal du mois de décembre 2025.

#### APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMUNE DE SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le règlement intérieur a pour objectif de définir les règles de fonctionnement de l'organisation du travail et des relations sociales (droits, obligations, responsabilités et consignes de sécurité à respecter...). C'est un outil de communication interne pour garantir une connaissance partagée des informations.

Parce qu'il est destiné à organiser la vie dans la collectivité dans l'intérêt de tous, ce règlement s'impose à tout agent quels que soient sa situation statutaire, son rang hiérarchique, son affectation dans les services, la date et la durée de son recrutement.

La réglementation ne fixe pas de cadre général mais il appartient à l'assemblée délibérante d'organiser et de se prononcer sur les règles de fonctionnement et de discipline intérieure, les garanties qui sont attachées à l'application de ces règles, les règles relatives à l'hygiène et la sécurité. Un exemplaire est affiché dans les locaux de travail et un exemplaire est remis à tout nouvel agent.

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les dispositions du règlement intérieur et sa mise en application dans la collectivité.

L'assemblée délibérante après lecture du règlement intérieur, après avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Manche émis dans sa séance du 25 septembre 2025 et après en avoir délibéré,

**ADOPE** - les dispositions du règlement intérieur annexé à la présente délibération,

**PRÉCISE** - que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 15 novembre 2025.

**Vote pour : 15**

**Vote contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

#### APPROBATION AVENANT N°1 - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RÉNOVATION DE LA GARDERIE DE L'ÉCOLE

Monsieur Yannick GÉRARD, Adjoint délégué aux travaux, et Monsieur Thierry RIOT, Adjoint délégué aux affaires scolaires, rappellent au Conseil Municipal que le Cabinet d'Architectes Brice-Cauchard d'Avranches s'est vu attribuer le marché concernant la maîtrise d'œuvre de rénovation et de réaménagement de la garderie de l'école, pour un montant de 7 560 € HT, soit 9 072 € TTC.

Après études et concertation, il s'avère :

- qu'il y a une modification de programme, notamment, le déplacement de la garderie et la relocalisation de la salle d'activités,
- qu'une augmentation du coût prévisionnel des travaux a été constatée après ouverture des plis.

Madame le Maire présente donc au Conseil Municipal un avenant d'un montant de 2 847,79 € HT, soit 3 417,35€ TTC, ce qui porte le marché initial à 10 407,79 € HT, soit 12 489,35 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet avenant et autorise Madame le Maire ou un Adjoint à le signer, ainsi que toutes les pièces y afférentes.

## Commune de SAINT-SENIER SOUS AVRANCHES

**Vote pour : 15**

**Vote contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

### **SUBVENTIONS ANNÉE 2025 - 2<sup>ÈME</sup> SESSION**

Suite à la commission affaires financières du 15 octobre 2025 le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser les subventions suivantes, aux associations ci-dessous :

<b>Associations</b>	<b>Année 2025</b>
Association des parents d'élèves de Saint-Senier-sous-Avranches	300 €
Association des Soins Palliatifs de la Manche	100 €
Comité des Fêtes de Saint-Senier-sous-Avranches	750 €
Hop Hop Hop	150 €
TC Val	200 €
Vélo Club Avranchinois	350 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 850 €</b>

**Vote pour : 15**

**Vote contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **ENQUÊTE PUBLIQUE SCOT (SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un mail leur a été envoyé afin de prendre connaissance de l'enquête publique relative au SCOT qui a lieu du 24 octobre au 25 novembre 2025.

#### **REMERCIEMENTS COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier du Comité des Fêtes de Saint-Martin-des-Champs, qui remercie le Conseil Municipal pour le prêt de la salle des fêtes - Les Merlettes, à l'occasion de la marche pour le Téléthon qui a eu lieu le dimanche 26 octobre 2025.

#### **REMERCIEMENTS DU CAPITAINE BOUNISSOU COMMANDANT DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS D'AVRANCHES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier de la part du Capitaine Bounissou, commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Avranches, qui remercie la mairie pour l'aide apportée, quant à l'ouverture du champ en face de la caserne, lors de leurs portes ouvertes.

#### **PRÉSENTATION D'UN NOUVEL AGENT COMMUNAL**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouvel agent a été recruté au 29 septembre 2025, pour assurer le ménage de l'école, des salles et de la mairie.

#### **DÉPART DE DEUX AGENTS COMMUNAUX**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que deux agents quittent leurs fonctions à compter du 23 décembre 2025.

#### **ARRIVÉE D'UN AGENT EN SERVICE CIVIQUE À LA BIBLIOTHÈQUE**

Monsieur Thierry RIOT, Adjoint délégué aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle personne a été recrutée afin d'assurer la mission de service civique au sein de la bibliothèque, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 et jusqu'au 30 juin 2026.

#### **RÉUNION AVEC LES ASSOCIATIONS SUITE AUX INAUGURATIONS DU 05 JUILLET 2025**

Madame Isabelle LOTTIN et Monsieur Yannick GÉRARD, Adjoints, informent le Conseil Municipal qu'ils ont rencontré les associations suite aux inaugurations du 05 juillet 2025.

Le Maire,  
DELAUNAY Lyne

Le secrétaire de séance  
AMIS Armelle